



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS INTERCOMMUNAL N° 63-2020

BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi
du crédit d'ouvrage

La Commission s'est réunie le lundi 3 février à 19h30 à la Salle des commissions de la Salle de spectacles, d'abord en compagnie des deux autres commissions représentant Crissier et Prilly, ensuite seule à la Salle de municipalité du bâtiment Lausanne 33. Elle était composée de Madame Verena Berseth et de Messieurs Eric Aeschlimann, André Cordeiro, François Delaquis, Jonas Kocher, Richard Neal, Suat Özcan. Monsieur Vincent Keller est confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Monsieur le Syndic Jean-François Clément, accompagné de Madame la Municipale Tinetta Maystre ainsi que de Madame Matas Montejo du Service des travaux, et de Monsieur Christophe Sarda, chef du Service des travaux étaient présents lors de la séance de la Commission.

Introduction

Le préavis intercommunal dont a traité la Commission, en parallèle et en même temps que les commissions des conseils communaux de Crissier et de Prilly, s'inscrit dans la première phase de réalisation des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans l'agglomération lausannoise. En effet, c'est à cheval sur les territoires des communes de Crissier, Prilly et Renens, sur la Route de Cossonay, que les premiers bus de 25 mètres ultra-performants et pouvant transporter 150 personnes en site propre sur près de 85% de leurs trajets, testeront en primeur le concept de nouvelles transversales est-ouest d'axes forts de transports publics.

Après une présentation générale des trois syndicats ainsi que de deux spécialistes du PALM et des Transports Publics Lausannois (TL), les commissaires ont pu décortiquer les détails financiers de ce préavis. Parce que c'est ce préavis qui liste l'entier des investissements nécessaires à la réalisation de la nouvelle ligne de BHNS sur le territoire communal. Le préavis s'articule autour de 5 points.

1. Aspects fonciers
2. Indemnités diverses pour les emprises provisoires nécessaires aux travaux
3. L'investissement à proprement dit pour les travaux
4. Le financement de bassins de rétention

A ces quatre points, il convient d'ajouter un investissement pour des travaux purement communaux mais qui peuvent être exécutés en raison des travaux sur la route pour accueillir les BHNS

5. travaux liés sur les collecteurs EU/EC

Aspects fonciers

Il est à noter que la Municipalité ne souhaite pas utiliser la délégation de compétences qui lui est octroyée par le Conseil communal et qui lui permet d'acquérir des droits réels immobiliers jusqu'à concurrence d'un montant total de cinq millions (un montant qui entre dans le cadre de ce préavis). Ceci afin que le Conseil communal puisse voter sur le paquet complet, sans la mauvaise impression d'avoir été forcé.

En termes de nombre de parcelles, 27 sont soumises à conventions (acquisition, mise en place de servitude ou à l'amiable) sur l'ensemble des trois communes, 12 concernent le territoire renanais. Financièrement, cela représente une somme de CHF 1'185'900.- .

Indemnités diverses pour les emprises provisoires nécessaires aux travaux

Durant les travaux, il s'agira de disposer d'un certain nombre de surfaces privées (places de parc, tout ou partie de parcelles privées). Pour ce faire, il faut indemniser les propriétaires des parcelles concernées.

L'ensemble de l'investissement prévu pour les indemnisations se monte à CHF 168'000 TTC.

L'investissement à proprement dit pour les travaux

Il s'agit là du plus gros poste du budget. L'investissement se monte à CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400.-, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC à charge de la commune.

Cet investissement comprend la démolition et le démontage de bordures de chaussée et de la chaussée de la Route de Cossonay, la construction de nouveaux murs de soutènement, le réaménagement complet de la chaussée, des trottoirs et des pistes de mobilité douce, l'aménagement de giratoires spécifiques (les BHNS le traversent de part et d'autre alors que le trafic privé est arrêté par des feux), le pavage et les bordures, l'installation d'un revêtement de route phono-absorbant et finalement le marquage au sol.

L'investissement comprend aussi l'installation de nouveaux abribus (c'est le modèle « Clairville » qui a été choisi, identique à l'actuel arrêt de bus « Valency ») ainsi que du mobilier urbain (bacs et poubelles munies de cendriers). De nouveaux luminaires seront installés et qui seront aussi utilisés pour l'installation de la caténaire des bus.

Finalement, l'investissement pour les travaux comprend aussi un poste « Plantations » à savoir l'installation de végétation tout au long du tracé. Ainsi, le projet comprend la plantation de 41 grands arbres (10 à 30 mètres de haut), 9 arbustes ou arbrisseaux (maximum 6 mètres de haut) et 900 m² de plantes basses sur la commune de Renens.

Le choix des essences d'arbre (grands arbres) a fait l'objet d'une longue discussion au sein de la Commission et l'objet d'un vœu. En effet, la Commission souhaite que les essences choisies répondent aussi à la question des îlots de chaleur : elle souhaite des arbres à coefficient d'évapo-transpiration suffisamment élevé.

Le financement de bassins de rétention

La législation fédérale et cantonale exige le traitement des micropolluants des eaux usées provenant de la route en raison du trafic projeté. Ce traitement doit être séparé du réseau Eaux Claires (EC) classique et mis en place sur l'entier de l'axe.

Pour ce faire, deux bassins de rétention seront construits d'une capacité totale de 2000 m³ : l'un sur le bassin versant du Ruisseau de Broye, l'autre sur le bassin versant de la Mèbre.

L'investissement total pour ces bassins de rétention se monte à CHF 2'488'300.- TTC pour la Commune de Renens.

Travaux liés sur les collecteurs EU/EC

Les services communaux souhaitent profiter des grands travaux BHNS pour réaliser ou renforcer les collecteurs Eaux Usées / Eaux Claires (EU/EC) au droit du projet. Il s'agit de trois secteurs distincts situés entre les Baumettes et Crissier, entre la Rue du Bugnon et les Baumettes ainsi qu'entre la Rue du Bugnon et le Chemin de Jouxens.

Le total estimé de ces travaux (non compris dans la clef de répartition entre les trois communes) est de CHF 1'357'600.- TTC.

Vœu de la Commission

Suite au choix des arbres qui viendront agrémenter le tracé du BHNS, la Commission propose le vœu suivant :

“Les plantations répondent à un coefficient d'évapo-transpiration élevé permettant de réduire les îlots de chaleur”.

- Ce vœu a été accepté par la Commission par **7 OUI, aucun NON et 1 ABSTENTION.**

Amendement de la Commission

La Commission souhaite préciser la finalité de la demande de crédit par l'ajout des termes “(...) pour la réalisation de ce projet.” à la troisième allocation de crédit des conclusions :

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400.-, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC ***pour la réalisation de ce projet.***

- Cet amendement a été accepté par la Commission par **7 OUI, 1 NON et aucune ABSTENTION.**

Vote de la Commission sur les conclusions amendées

C'est à l'unanimité que la Commission accepte les conclusions amendées du préavis intercommunal N° 63-2020.

CONCLUSIONS AMENDEES

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 63-2020 de la Municipalité du 20 janvier 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'185'900.- pour acquérir des droits réels en pleine propriété et par incorporation futur au domaine public d'un total de 1'363 m² et pour acquérir des droits réels restreints (servitudes de passage public) d'un total de 595 m² sur les parcelles privées, nécessaires au projet BHNS, tel que décrit en détail au chiffre 20.1.2 des incidences financières.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1052.5010 « Projet BHNS – acquisitions foncières ». Cette dépense sera amortie en 10 ans selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 168'000.- TTC à titre d'indemnisation pour le remplacement provisoire des places de parcs sur les parties de parcelles occupées par des emprises provisoires propres au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1053.5010 « Projet BHNS – indemnisation places de parcs ». Cette dépense sera amortie en une seule fois selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 13'698'300.- TTC, dont il faut déduire les subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 8'334'400, soit un total net de CHF 5'363'900.- TTC **pour la réalisation de ce projet.**

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.1054.5010 « Projet BHNS – travaux de génie civil et équipements urbains ». Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'article 17 du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 2'488'300.- TTC pour les travaux liés aux bassins de rétention des eaux et des collecteurs, propre au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1055.5010 « Projet BHNS – bassins de rétention des eaux et collecteurs » et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 « Réseau d'évacuation et épuration des eaux ». Si le financement par le Fonds viendrait à ne pas suffire, la part non amortie qui

ne pourra être financée par le Fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'357'600.- TTC pour les travaux liés aux collecteurs EC/EU entre Bois Genoud et Bugnon connexes au projet BHNS.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1056.5010 « Projets connexes BHNS – collecteurs EC/EU entre Bois Genoud et Bugnon » et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 « Réseau d'évacuation et épuration des eaux ». Si le financement par le Fonds viendrait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourra être financée par le Fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

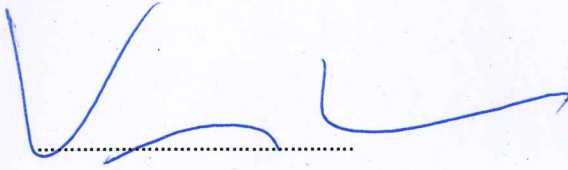
AUTORISE à cet effet la Municipalité à modifier le droit de superficie N° RF ID 007-2000/004705 conclu entre la Ville de Renens et la PPE Cacib en détachant 93 m2 du droit de superficie grevant la parcelle communale N° 315. De ce fait la redevance annuelle de CHF 7.50/m2 non indexée, sera réduite de CHF 697.50 l'an jusqu'à l'échéance du droit le 25.06.2054.

AUTORISE à cet effet la Municipalité à détacher des parcelles communales N° 306 et 315, 602 m2 figurant au patrimoine financier pour une valeur comptable de CHF 0.- et à les transférer au patrimoine administratif pour incorporation futur au domaine public.

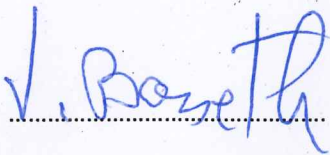
AUTORISE à cet effet la Municipalité à constituer des droits réels restreints (servitudes de passage) totalisant 692 m2 sur les parcelles communales N° 306, 315 et 316, figurant au patrimoine financier.

PREND ACTE que soient portés aux budgets et en temps opportuns, la modification des charges et revenus inhérents au projet BHNS, telle que décrite aux chiffres 20.2 et 20.8 des incidences financières.

Vincent Keller, président-rapporteur



Verena Berseth



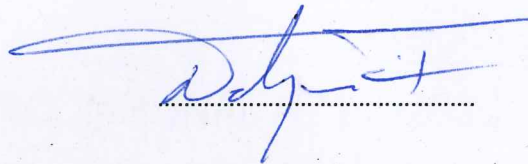
Eric Aeschlimann



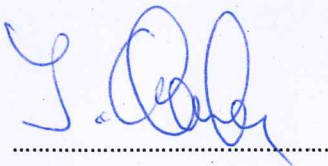
André Cordeiro



François Delaquis



Jonas Kocher



Richard Neal



Suat Özcan

